

Décision

Générale

colonial

Décision n° 13-101-1905 relative à l'entrée en fonctions de M. Vennat.

n° 13-101-1905

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 février 1905

Numéro JO
n° 101 du 01/04/1905

Date du numéro
1 avril 1905

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté en date du 10 août 1900 fixant les attributions des bureaux du secrétariat général

Vu le retour dans la colonie de M. Vennat sous-chef de bureau de 1re classe des secrétaires généraux des colonies ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— M. Vennat, sous-chef de bureau de tre classe des Secrétariats Généraux, prendra à compter du 26 février 1905 les fonctions de chef du bureau des finances et approvisionnements. Art, 2. La présente décision sera publiée, communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Signé: P. PASCAL.